



EXTRAIT DU PROTOCOLE DES SEANCES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARTIGNY

Séance du 27 avril 2021

Organe de révisions des comptes – FIDAG – 2021/2024

Mme la Présidente Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ donne connaissance du courriel du 9 avril 2021 de l'entreprise FIDAG SA, laquelle confirme sa volonté de poursuivre la collaboration en qualité de réviseur de la Commune de Martigny pour la législature 2021/2024 en conformité avec la Loi sur les Communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance de la gestion financière des Communes du 16 juin 2004.

FIDAG SA mentionne également la mise en place du nouveau manuel comptable harmonisé (MCH2). En effet, selon le message de la révision partielle de la Loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du Canton (LGCAF), le passage au MCH2 concerne, pour l'essentiel et en bref, l'organisation technique de la comptabilité. Il est à relever que les collaborateurs de ladite fiduciaire sont formés à ces nouveautés.

Considérant l'excellente collaboration avec FIDAG, les connaissances spécifiques acquises ainsi qu'au préavis positif du Responsable des finances, M. Thierry PETOUD, le Conseil, sur proposition de la Commission, propose au Conseil général de renouveler leur mandat pour cette période législative.

Martigny, le 4 mai 2021

Pour copie conforme au protocole, l'atteste :

Le Secrétaire

Olivier DELY



La Présidente

Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ